

Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_330
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

11 - MODIFICATION DU RÉGIME DE TVA DES SALLES AMÉNAGÉES POUR LA LOCATION

Avant la fusion des 5 communes historiques de Cherbourg-en-Cotentin, les 4 communes de Tourlaville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie et Querqueville bénéficiaient de la franchise de TVA sur les locations de salles en raison du niveau des recettes annuelles, inférieur à 32 900 €. Au-delà de ce seuil, l'activité location de salle ne peut plus bénéficier de la franchise de TVA. La commune de Cherbourg-Octeville ne bénéficiait pas de cette franchise et était redevable de la TVA sur ses recettes de locations de salles. Elle avait donc un budget annexe location sur lequel figuraient ces locations de salles.

Avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, l'activité communale de location de salles est soumise à TVA puisque la recette annuelle des locations de salles communales s'élève à environ 80 000 €.

Ainsi, il est nécessaire de passer au budget annexe location certaines salles afin qu'elles entrent dans le régime TVA. D'après l'article 256 du Code Général des Impôts, le critère d'assujettissement est la notion d'aménagement de la salle. La location est soumise à TVA si la salle présente un caractère de locaux aménagés. A contrario, si la salle est louée nue elle peut bénéficier d'une exonération de TVA.

Un travail de recensement des salles proposées à la location sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin a été réalisé par les services. Neuf salles ont été retenues pour figurer au budget annexe location, du fait de leur aménagement spécifique à la location, dont deux qui appartenaient déjà à ce budget annexe et donc pour lesquelles il n'y a pas de modification (Pierre Montécot et centre de loisirs Picquenot). Les sept autres salles passent du budget principal au budget location, il s'agit de :

- Davoury
- Le Manoir d'Imbranville
- La salle de la Manufacture
- Europe 1
- Europe 2
- Girettes
- Renan

Inversement, six salles figurant actuellement sur le budget annexe doivent réintégrer le budget principal :

- Salle des Fêtes (Cherbourg-Octeville)
- Grand salon (Cherbourg-Octeville)
- Salon de l'impératrice (Cherbourg-Octeville)
- Salle des mariages (Cherbourg-Octeville)
- Salle de la Rotonde (Cherbourg-Octeville)
- Salle Gandhi (Cherbourg-Octeville).

Les tarifs HT actuels de ces six salles deviennent les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 au budget principal, non assujettis à la TVA.

L'application de ces modifications est effective au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'extension du régime de TVA aux salles proposant un aménagement spécifique pour la location aux particuliers, au 1^{er} janvier 2023
- transférer la gestion budgétaire et comptable des salles référencées au budget annexe (salle Davoury, Manoir d'Imbranville, salle de la Manufacture, salles de l'Europe 1 et 2, salle Girettes, salle Renan), au 1^{er} janvier 2023
- transférer la gestion budgétaire et comptable des six salles situées à Cherbourg-Octeville au budget principal (Salle des Fêtes, Grand salon, Salon de l'impératrice, Salle des mariages, Salle de la Rotonde, Salle Gandhi), au 1^{er} janvier 2023

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18 h 02		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 50	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Catherine GENTILE Didier PERRIER	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 décembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENTS

Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

ANNEXE : GRILLES TARIFAIRES DES LOCATIONS DE SALLES

Tarifs des salles communales assujettis à TVA, présentés en HT

Ces tarifs sont présentés hors taxe et sont soumis à la TVA en vigueur.

	Salle	Tarif HT CEC	Tarif HT HORS CEC	Options (tarifs HT)
Cherbourg-Octeville	Pierre Montécot	<u>Par jour :</u> 100 m ² : 80,00 € 200 m ² : 162,80 € 300 m ² : 243,10 € 400 m ² : 325 € <u>Week-end (samedi 8h-dimanche 22h) :</u> 100 m ² : 120,25 € 200 m ² : 244,10 € 300 m ² : 364,65 € 400 m ² : 486,10 €	<u>Par jour :</u> 100 m ² : 123,50 € 200 m ² : 246,60 € 300 m ² : 370,15 € 400 m ² : 493,20 € <u>Week-end (samedi 8h-dimanche 22h) :</u> 100 m ² : 185,30 € 200 m ² : 369,85 € 300 m ² : 555,35 € 400 m ² : 739,70 €	<u>Cuisine</u> : 32,80 €
		<u>Conditions particulières</u> : les associations ayant leur siège social à Cherbourg-en-Cotentin, les écoles de Cherbourg-en-Cotentin hors temps scolaire, les sections locales des partis politiques ou groupes représentés au sein du conseil municipal ainsi qu'à ceux recommandés par eux bénéficient d'une gratuité pour les deux premières utilisations et du demi-tarif pour la 3 ^{ème} utilisation (tarif plein à compter de la 4 ^{ème} utilisation). La gratuité est accordée aux écoles de Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre du temps scolaire. En cas de location un week-end entier par un habitant de Cherbourg-en-Cotentin, l'utilisation de la cuisine ne sera facturée que pour une journée. Les associations de Cherbourg-en-Cotentin bénéficient à titre gratuit de la mise à disposition de la salle pour l'organisation de thés dansants, à condition que ces manifestations soient ouvertes à tous et que l'accueil en soit gratuit.		

	<p>Centre de loisirs Picquenot</p>	<p>Forfait 12 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuitée + petit déjeuner : 200,33 € - Nuitée sans petit déjeuner : 158,67 € <p>Par personne, au-delà de 12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuitée + petit déjeuner : 17 € - Nuitée sans petit déjeuner : 13,50 € <p><u>Conditions particulières</u> : si moins de 12 personnes, la facturation du groupe est appliquée.</p> <p>Location salles pour 24 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle polyvalente : 116,17 € - Salle d'activités : 53,42 € - Salle de restaurant : 89,25 € - Salle de restaurant + cuisine : 134,67 € - Salle de restaurant + cuisine + vaisselle + matériel de cuisine : 179,25 € <p><u>Conditions particulières</u> : les associations dont le siège social est à Cherbourg-en-Cotentin bénéficient de la gratuité une fois par an.</p> <p>En cas de détérioration ou de disparition d'objets ou d'appareils, une facturation, au vu d'un devis, sera effectuée selon la valeur remplacée.</p>		
	<p>Davoury</p>	<p>Tarif de la journée en semaine : 62 € Tarif du week-end : 122 €</p>	<p>Tarif de la journée en semaine : 82 € Tarif du week-end : 204 €</p>	<p>Cuisine : 42 € Vaisselle : 40 € / tranche de 50 couverts Caution : 300 € Sanction ménage : 100 €</p> <p>Le week-end s'entend du samedi matin (état des lieux entrant effectué le vendredi fin d'après-midi) au lundi matin (état des lieux sortant). La sanction ménage est facturée si la salle n'est pas rendue dans le même état qu'à l'état des lieux entrant.</p> <p>La mise à disposition gratuite des salles pour les associations est limitée à 2 par an, hors activités récurrentes.</p>
<p>EQHA</p>	<p>Manoir d'Imbranville</p>	<p><u>Salle</u> : Tarif journée en semaine : 140 € Forfait week-end : 280 €</p> <p><u>Chambre 1 (5 couchages)</u> : Tarif journée en semaine : 25 € Forfait week-end : 50 €</p> <p><u>Chambre 2 (7 couchage)</u> : Tarif journée en semaine : 35 € Forfait week-end : 70 €</p>	<p><u>Salle</u> : Tarif journée en semaine : 210 € Forfait week-end : 420 €</p> <p><u>Chambre 1 (5 couchages)</u> : Tarif journée en semaine : 37,50 € Forfait week-end : 75 €</p> <p><u>Chambre 2 (7 couchage)</u> : Tarif journée en semaine : 52,50 € Forfait week-end : 105 €</p>	<p><u>Cuisine</u> : 41 € <u>Vaisselle</u> : 60 € <u>Caution</u> : 300 € pour la salle, 200 € par chambre <u>Ménage si non rendu propre</u> : 200 € pour la salle, 100 € pour la chambre 1, 110 € pour la chambre 2</p> <p><u>Horaires</u> : pour une réservation le week-end, l'état des lieux entrant sera effectué le vendredi à 18h et l'état des lieux sortant le dimanche à 19h.</p> <p><u>Animaux</u> : les animaux ne sont pas admis dans les salles, cuisines, dortoirs et extérieurs.</p> <p><u>Pièces justificatives</u> : une attestation d'assurance et un justificatif de domicile de</p>

				moins de 3 mois seront exigés avec le dossier de réservation.
La Glacerie	Salle de la Manufacture	Week-end (forfait du samedi 8h au dimanche 20h, avec possibilité du vendredi 20h) : 185 €	Week-end (forfait du samedi 8h au dimanche 20h, avec possibilité du vendredi 20h) : 546 €	
		Semaine (tarif à la journée de 8h à 20h) : 109 € Location pour vin d'honneur (4h maximum) : 61 € Mise à disposition aux associations (du lundi au jeudi jusqu'à 20h) : gratuit	Semaine (tarif à la journée de 8h à 20h) : 382 € Location pour vin d'honneur (4h maximum) : 185 € Pas de mise à disposition aux associations hors CEC	
Tourlaville	Europe 1	Tarif journalier : 264 € Forfait week-end : 420 €	Tarif journalier : 396 € Forfait week-end : 620 €	Frais de fonctionnement : Tarif journalier : 57 € Forfait week-end : 113 € Intervention non justifiée de l'astreinte : 52 €
	Europe 2	Tarif journalier : 214 € Forfait week-end : 347 €	Tarif journalier : 323 € Forfait week-end : 508 €	Frais de fonctionnement : Tarif journalier : 57 € Forfait week-end : 113 € Intervention non justifiée de l'astreinte : 52 €
	Girettes	Tarif journalier : 264 € Forfait week-end : 420 €	Tarif journalier : 396 € Forfait week-end : 620 €	Frais de fonctionnement : Tarif journalier : 57 € Forfait week-end : 113 € Intervention non justifiée de l'astreinte : 52 €
	Renan	Tarif journalier : 214 € Forfait week-end : 347 €	Tarif journalier : 323 € Forfait week-end : 508 €	Frais de fonctionnement : Tarif journalier : 57 € Forfait week-end : 113 € Intervention non justifiée de l'astreinte : 52 €
Dispositions particulières applicables aux quatre salles situées à Tourlaville : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les manifestations organisées conjointement avec la Ville, les salles seront mises à disposition gratuitement • En fonction des possibilités, les associations dont le siège social est situé sur la commune, justifiant d'une existence légale (statuts loi 1901), bénéficient de la gratuité des salles (limitation à trois par an). Au-delà, l'utilisation sera payante • Annulation : En cas de désistement, 25 % des frais resteront exigibles si l'annulation n'est pas signalée par écrit au moins 30 jours avant la date retenue 				

La municipalité se réserve la possibilité de mettre à disposition ces salles à titre gratuit, dans le cadre de conventions de mise à disposition.